

**Question écrite de M. Serge Minet concernant les Travaux de sécurité rue Langeveld, zone 30.**

Après mes interpellations des 17 novembre 2015 et 18 mai 2016, vous vous êtes engagé, Monsieur l'Echevin, avec l'accord du Collège, d'exécuter toutes les mesures pour sécuriser définitivement le rétrécissement (zone 20, dos d'âne ?) de la fin de la rue Langeveld (Zone 30), considérée comme une zone particulièrement dangereuse.

Par ailleurs, l'indication « Zone 30 », si elle est bien inscrite au début de la rue Langeveld, il est à constater qu'aucune indication ne vient la rappeler après le rond-point des Avenues Gobert, Floride et Langeveld, tandis que jadis un marquage au sol la faisait apparaître (bien trop discrètement cependant) : les travaux de voirie l'ont fait disparaître. Par ailleurs, suite au détournement relatif aux travaux de la rue de la Floride, la circulation y est particulièrement importante.

Pouvez-vous nous informer, Monsieur l'Echevin, des dispositions qui seront prises et de la date du début de leur exécution ?

Je vous en remercie.

Avec mes meilleurs sentiments.

**Réponse**

Le code du gestionnaire suggère de limiter au maximum la signalisation verticale et de ne pas répéter inutilement les panneaux indiquant la zone 30km/h.

C'est pourquoi un rappel de 30km a été placé au sol dans la partie plus étroite de la rue. Le but d'un marquage au sol étant de ne pas détourner l'attention du conducteur automobile.

Des zones d'évitement ont également été placées au sol dans la partie plus étroite afin d'éviter tout stationnement mais celles-ci ne sont pas respectées.



